

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU 25 février 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 25 février à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil de la Mairie d'Aubas, sous la Présidence de Madame DUPUY Valène, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Présents : 9**

**Ayant donné pouvoir : 4**

**Votants : 13**

Date de convocation le **17 février 2022**

**Présents :**

Mme DUPUY Valène, Mr BODIN Jean-Michel, Mme CHANQUOY Véronique, Mme COUSIN Élisa, Mr DESCAMP Jean Marie, Mr GENEAU Philippe, Mme DELTEIL Stéphanie, Mme BON Amélie,

**Excusés :** Mme RODRIGUES Marine (donne pouvoir à Mme CHANQUOY Véronique), Mme LE DIGABEL Laetitia (donne pouvoir à Mme DARZACQ Vanessa), Mr GALINAT Arthur (donne pouvoir à Mme BON Amélie), Mr BENOITON Olivier (donne pouvoir à M. Jean-Michel BODIN),

**Absent :** Mr CHANET Jean-Pierre, Mr TRIGNOL François,

**Secrétaire de séance :** Mme DARZACQ Vanessa

**Délibération n° 2022-009****MULTIPLE RURAL****OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT**

Madame le Maire annonce à l'assemblée les résultats à la clôture de l'exercice 2021, après en avoir délibéré le Conseil décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2021 comme suit :

<b>I- FONCTIONNEMENT</b>	
<b>1. Résultat reporté (2020)</b>	0
<b>2. Résultat de l'exercice (2021)</b>	4 197.88
<b>3. Situation nette au 31/12/2021</b>	4 197.88
<b>II- INVESTISSEMENT</b>	
<b>4. Résultat reporté (2020)</b>	- 40 153.88
<b>5. Résultat de l'exercice (2021)</b>	5 996.57
<b>6. Situation nette au 31/12/2021 (à reporter ligne 001 du budget d'investissement de l'exercice suivant)</b>	- 34 157.31
<b>7. Restes à réaliser Dépenses</b>	1 290.00

	0
<b>9. Solde des restes à réaliser</b>	1 290.00
<b>10. Résultat d'investissement après incorporation des restes à réaliser (somme des lignes 6 et 9)</b>	- 35 447.31
<b>III-AFFECTATION du résultat de fonctionnement (ligne 3 – à réaliser par émission d'un titre au compte 1068)</b>	
<b>11. Obligatoire : pour le montant du déficit d'investissement constaté (ligne 10 mais dans la limite de l'excédent de fonctionnement constaté ligne 3)</b>	4 197.88
<b>12. Facultative : affectation à la section d'investissement au-delà du déficit figurant ligne 10 (dans la limite de l'excédent de fonctionnement subsistant après affectation obligatoire portée ligne 11)</b>	0
<b>13. Total du titre au compte 1068 (ligne 11 et 12)</b>	4 197.88
<b>14. Résultat de fonctionnement à reporter ligne 002 du budget de l'exercice (affectation au compte 1068 déduite – ligne 3 moins ligne 13)</b>	0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote pour à l'unanimité des membres présents

Le Maire  
Valène DUPUY

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission  
en Préfecture, le  
Et de la publication, le

Le Maire  
Valène DUPUY